

Livret d'accueil LAS

2025-2026



Le mot de l'Assesseur	2
1. Vos interlocuteurs	3
2. Se rendre à l'UFR3S	4
3. Organisation générale	5
4. Organisation des enseignements	6
Organisation des cours magistraux (CM)	7
Rotation dans les amphithéâtres	7
Inscription pédagogique dans les différentes filières	7
5. Discipline	8
Accès dans les locaux de l'UFR3S	8
Respect des locaux et des matériels :	8
Parking à vélos	8
6. Modalités de validation du LAS	9
7. Tutorat	9
8. Organisation des épreuves écrites terminales	10
Organisation Générale des Epreuves Terminales	10
Etudiants en situation de handicap	10
Convocation	10
Discipline des épreuves	10
9. Procédure d'admission dans les études de santé	11
Epreuves d'admission de premier groupe	11
Epreuves d'admission de second groupe	11
10. Obligations vaccinales à l'entrée des études médicales	11
11. Formation pratique- Stage d'initiation aux soins	12
12. Santé	12
13. Vie quotidienne	12
Bibliothèque Universitaire Santé Learning Center	13
Restauration	14
Recommandations utiles	15

Le mot de l'Assesseur

Chers étudiants

Je vous souhaite une très bonne rentrée qui sera, j'en suis certain, riche et passionnante.

Vous avez choisi de suivre le parcours d'une Licence Accès Santé et je vous en félicite ! Votre année sera principalement dédiée aux matières disciplinaires de votre licence et d'une mineure santé (de niveau 1 ou de niveau 2). N'oubliez pas que l'accès aux études de santé est sélectif. Ce sont vos résultats dans les disciplines de votre licence et en mineure santé qui compteront dans votre classement de fin d'année. Les cours de mineure santé de niveau 1 auront lieu chaque vendredi au pôle formation de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de Santé et du Sport (UFR3S)-Médecine. Les cours de mineure santé de niveau 2 seront en distanciel et accessibles via la plateforme Moodle de l'Université.

Après avoir validé votre année de LAS en première session, trois cas de figure sont possibles : une admission directe, une convocation aux épreuves orales pour démontrer vos compétences de futur professionnel de santé (empathie, écoute, analyse, argumentation, éloquence, ...) ou une poursuite en année supérieure. Si vous ne validez pas les épreuves de votre LAS en première session, n'oubliez pas qu'une session de rattrapage est organisée pour que vous puissiez tout de même accéder en année supérieure. Attention, une année de LAS ne se redouble pas, même en cas de circonstances exceptionnelles ! Si vous ne validez pas votre année, vous devrez alors réussir l'année équivalente en licence classique, sans accès santé, avant de pouvoir éventuellement intégrer la LAS d'année supérieure.

Vous ne le saviez peut-être pas, mais pour vous aider à réussir dans cette année exigeante, un tutorat a été mis en place pour vous accompagner en Mineure Santé. Labellisé par le ministère de l'Enseignement Supérieur, en lien avec le projet CoRPLUS (Communauté apprenante pour la Réussite de son Parcours Universitaire en Santé) et l'association ATLAS, vous allez pouvoir bénéficier d'une plateforme vous donnant accès aux ressources du Tutorat, à une boîte à outils comprenant divers dispositifs d'accompagnement (aide à l'orientation en études de Santé, tests de positionnement, remédiation ou encore conseils de méthodologie de travail universitaire) et d'un accompagnement régulier à l'aide de tuteurs spécialement préparés, en lien avec les enseignants des différentes disciplines de la majeure santé. C'est une véritable chance ouverte à tous qu'il faut saisir dès la rentrée.

Choisir l'Université de Lille et l'UFR3S vous vous immergera dans un environnement plus que favorable ! Forte de ses 23000 étudiants, dont plus de 10000 en médecine et paramédical, 2800 en pharmacie ou encore 900 en odontologie, l'UFR3S regroupe 34 équipes de recherche de niveau international, en lien avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Lille, le Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS), l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) ou encore l'Institut Pasteur de Lille. Le campus santé comprend notamment l'UFR3S-Médecine, l'UFR3S-Odontologie, l'UFR3S-Pharmacie, l'UFR3S-Ingénierie et management de la santé (ILIS), l'École de Maïeutique à l'Institut Gernez-Rieux, et des Instituts de Masso-Kinésithérapie partenaires.

L'ensemble des équipes pédagogiques et administratives met tout en œuvre pour vous assurer la meilleure année universitaire possible.

Bonne rentrée et bonne année universitaire !

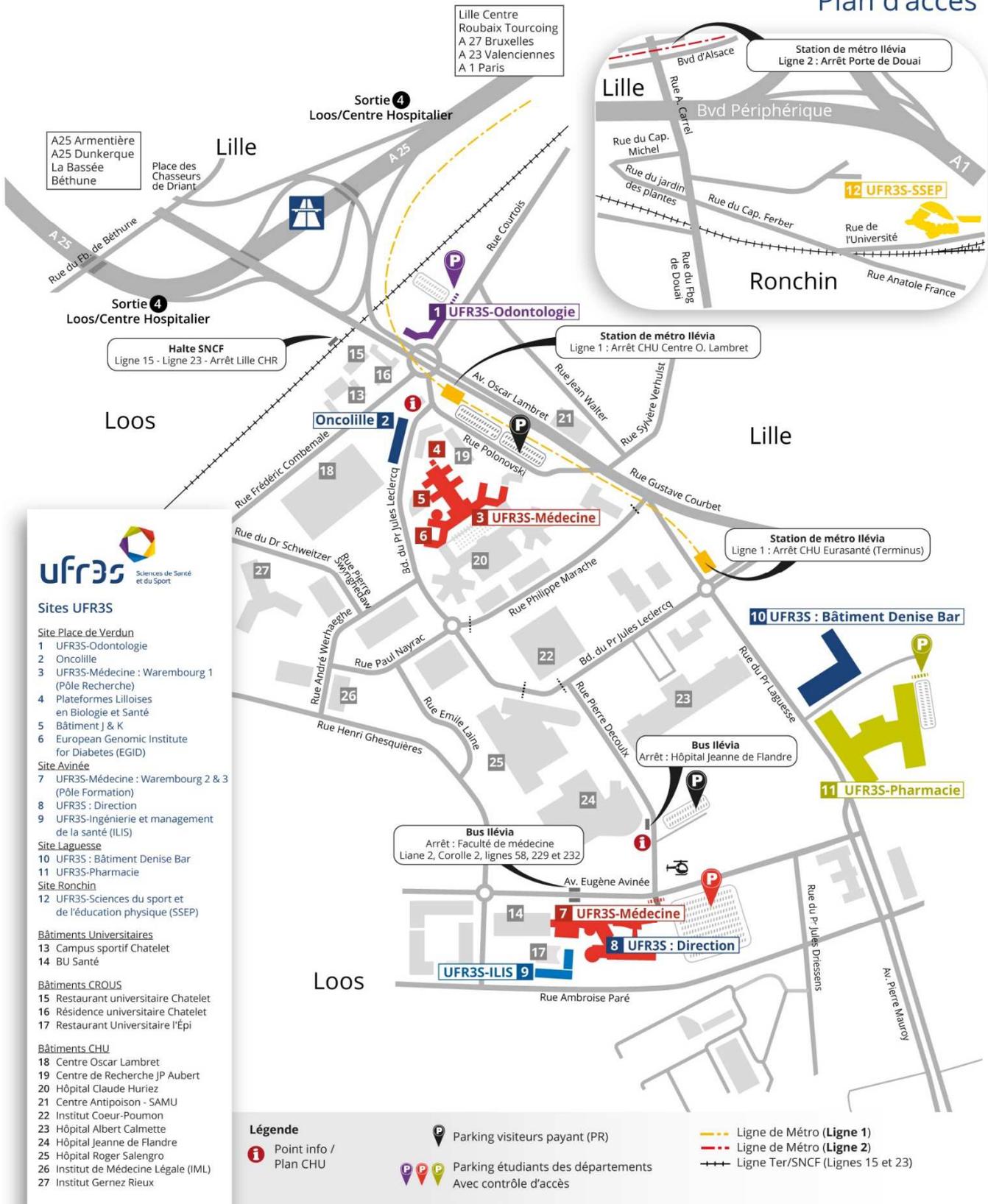
Pr Steve Lancel,
Assesseur PASS/LAS

1- Vos interlocuteurs

<u>DOYEN DE L'UFR3S</u> Professeur Dominique LACROIX	
<u>ASSESEUR</u> Professeur Steve LANCEL	
<u>RESPONSABLE DE LA SCOLARITE</u> Magali LANCE	<u>RESPONSABLE ADJOINT DU PASS LAS</u>
<u>Accueil Scolarité</u> Tél : 03 20 97 42 49 <i>Horaires d'ouverture : 08h00-12h15 / 13h30-16h15</i>	
<u>Secrétariat LAS</u> Tél : 03 20 62 76 66 Tél : 03 20 62 76 36 Tél : 03 20 62 76 52 <i>Horaires d'ouverture au public :</i> <i>Du lundi au vendredi 08h30-12H00 / 13h30-16h30</i> <i>Fermé le mercredi</i> PASS : pass@univ-lille.fr	
<u>Opérateurs audiovisuels</u> RESPONSABLE : Gary HEQUET Thomas BOISMAIN Thierry DELATTRE	

2- Se rendre à l'UFR3S-Médecine

Plan d'accès



13/05/2025

UFR3S - Service Communication

3- Organisation générale

Ce document est un extrait du règlement des études de LAS. Nous vous conseillons de vous y reporter pour votre parfaite information.

La Licence accès santé permet l'accès aux 5 filières de santé : médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, et masso-kinésithérapie.

Les principaux éléments d'organisation générale des LAS sont définis par l'arrêté du 4 novembre 2019, publié au Journal Officiel du 5 novembre 2019.

Elles incluent d'une part une majeure disciplinaire relevant de la mention de Licence et d'autre part une « mineure santé ». La majeure disciplinaire inclut le socle de connaissances et de compétences nécessaires pour poursuivre en année supérieure.

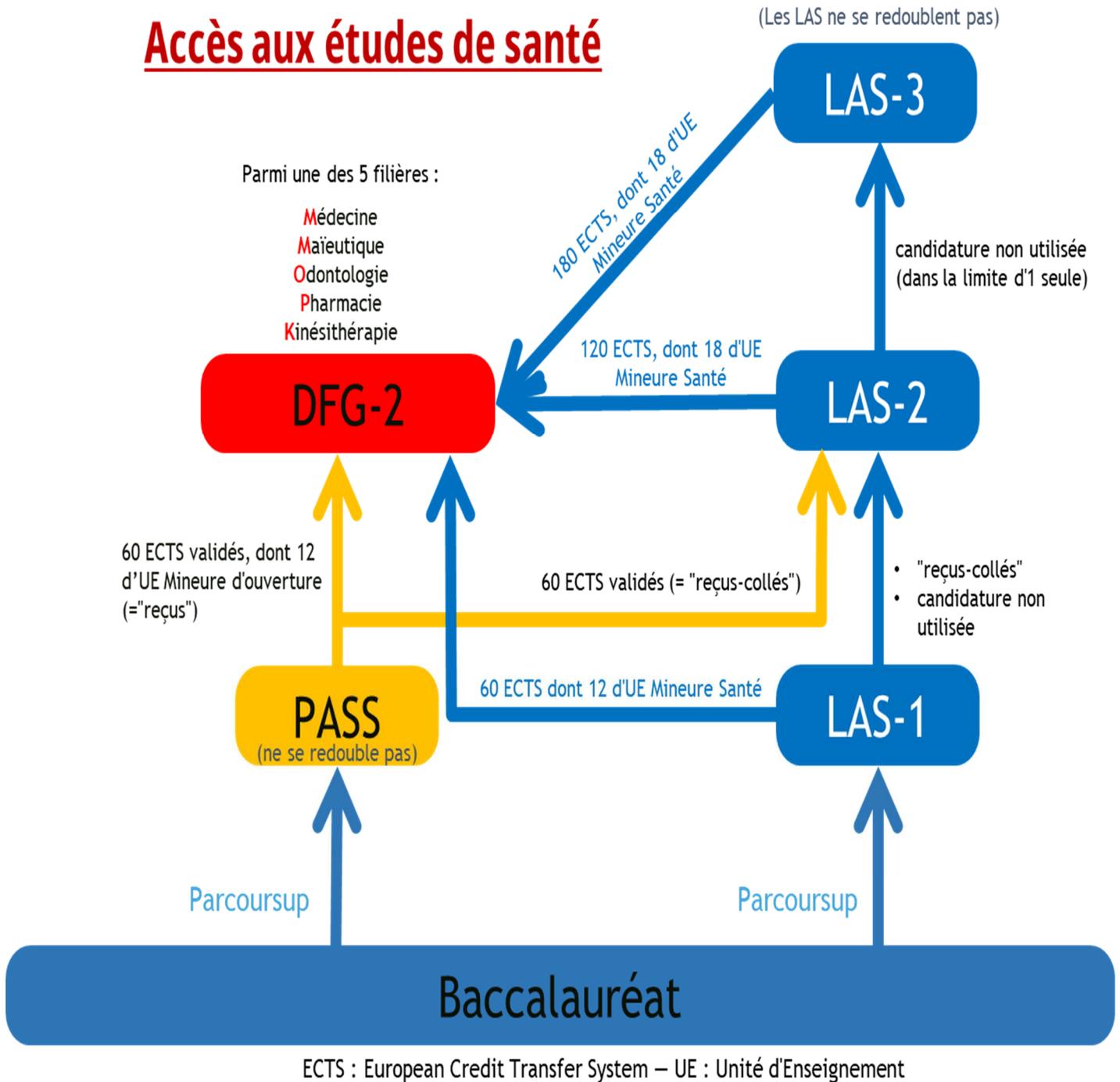
La mineure santé est organisée par les composantes santé et ses enseignements se déroulent en présentiel sur le Campus Santé pour la LAS- Mineure 1 et en distanciel pour la LAS- mineure 2, elle inclut le socle de connaissances et de compétences nécessaires pour permettre une poursuite en études de santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie, masso-kinésithérapie). Elle est incluse dans les UE "*Projet de l'Étudiant*" (PE) des deux semestres de l'année. L'étudiant a la possibilité de suivre les enseignements des 5 filières de santé.

La formation est structurée en 2 semestres. Les L-AS fonctionnent sur la base d'un calendrier annuel harmonisé entre les composantes de santé et les composantes porteuses des L-AS partenaires.



4- Organisation des enseignements

Accès aux études de santé



Vous devez **toujours** être en possession de votre carte d'étudiant (« carte CMS »). Elle permet de : vous identifier, emprunter des livres à la bibliothèque, payer vos repas, comptabiliser les heures de sport, et d'accéder aux salles de travail, au local vélos, aux casiers, etc.

Organisation des cours magistraux (CM)

Les cours magistraux auront le vendredi toute la journée en présentiel concernant la LAS-Mineure santé 1 et en distanciel asynchrone pour la LAS-Mineure santé 2.

Rotation dans les amphithéâtres

Vous êtes répartis dans différents amphithéâtres selon un **système de rotation toutes les 4 semaines**.

- ✦ **Aucun changement de groupe n'est autorisé** : vous devez respecter l'amphithéâtre qui vous est attribué.
- 📱 Votre affectation est consultable sur moodle : ent.univ-lille.fr
- 🎓 **Étudiants en situation de handicap** : des places spécifiques peuvent être attribuées, après validation par le médecin du SSE (voir page 12).

📁 Accès aux amphis

- Contrôle par **badge électronique obligatoire** à chaque **demi-journée**
- Présentez votre **carte étudiante CMS**
 - 🚫 Sans carte, l'entrée et la participation aux cours sont refusées

📄 À retenir

✦ Ce qu'il faut faire

- + Vérifier régulièrement votre amphithéâtre
- + Badger matin et après-midi avec la CMS
- + Respecter la rotation des amphis

✗ Ce qu'il ne faut pas faire

- ✗ Demander un changement de groupe
- ✗ Oublier votre carte étudiante
- ✗ Vous installer ailleurs que prévu

Inscription pédagogique dans les différentes filières

📄 À retenir

- 📅 **Séminaire** : 27–31 octobre 2025
- ☑ **Choix des filières et UE obligatoire** après le séminaire
- 🌐 **Inscription en ligne sur l'ENT** : <http://ent.univ-lille.fr>
- ⚠️ **Pas d'affectation sans inscription préalable**
- 📅 **Fin des inscriptions** : 28 novembre 2025
- 🎓 **1 seule filière incluse dans les 60 ECTS** ; autres possibles en **UE hors cursus**

5- Discipline

Vous êtes tenus de respecter les règlements intérieurs de l'université et de la faculté.

Il est **strictement interdit de prendre des photos ou vidéos** pendant les cours et les TD. Toute infraction peut entraîner des **sanctions disciplinaires**.

Les **amphithéâtres sont placés sous vidéosurveillance**.

La **revente de cours** est formellement interdite : les contenus diffusés relèvent de la **propriété intellectuelle des enseignants**.

À retenir

-  **Photos/vidéos interdites** pendant les cours et TD
-  **Sanctions disciplinaires** en cas d'infraction
-  **Vidéosurveillance active** dans tous les amphithéâtres
-  **Revente de cours interdite**
-  Les cours sont la **propriété de l'enseignant**

Accès dans les locaux de l'UFR3S

L'accès se fait dans le calme et sans bousculade. Au début de chaque cours, vous devez systématiquement badger et présenter votre carte d'étudiant aux vigiles.

Respect des locaux et des matériels :

À retenir

-  **Interdiction de fumer ou vapoter** dans les locaux et sur le parvis
-  **Pas de nourriture ni boisson** dans les salles et amphithéâtres
-  **Déchets dans les poubelles**, pas sur les tables ou le sol – respect du tri sélectif
-  **Pelouses non accessibles**, surtout près de Jeanne de Flandre
-  **Respect du mobilier** : dégradations interdites

Parking à vélos

Un parking à vélos de 200 places est situé à côté du pôle formation. Pour sécuriser votre vélo, il est recommandé d'utiliser des antivols rigides en **U** (similaires à ceux utilisés pour les motos).

6- Modalités de validation du LAS

Les modalités de contrôle des connaissances des L-AS répondent aux règles générales du Règlement des études de l'Université de Lille – parties communes et de la composante de rattachement de la mention de Licence.

Au sein de la mineure santé des L-AS, les mêmes règles de compensation qu'en PASS s'appliquent. La validation du BCC « Mobiliser les connaissances fondamentales dans le domaine des professions de la santé pour élaborer son projet professionnel » au semestre 2 de la mineure santé 1 est acquise dès lors qu'au moins une UE parmi celles proposées aux étudiants (Anatomie médicale, Sciences pharmaceutiques, Sciences odontologiques, Sciences pour la maïeutique ou Module kinésithérapie) est validée.

Pour l'admission en études de santé depuis une LAS, la validation en première session de tous les ECTS de la mineure santé qui correspond à l'année de dépôt du dossier de candidature est obligatoire.

7- Tutorat

Le tutorat LAS est mis en place par l'**association ATLAS** (Association du Tutorat Lillois pour l'Accès en études de Santé), en partenariat avec l'**UFR3S – Université de Lille**

Les séances sont **encadrées par des étudiants en années supérieures**, sélectionnés par les enseignants. Ce tutorat vise à :

- **Apporter un soutien méthodologique** : gestion du temps, prise de notes, organisation des révisions
- **Fournir des outils pratiques** : moyens mnémotechniques, entraînements aux QCM et questions rédactionnelles
- **Revoir les cours** : résumés, applications concrètes, QCM conçus par les tuteurs, corrigés par les enseignants
- **Préparer les examens** avec des conseils ciblés et des astuces pour optimiser sa réussite

L'inscription au tutorat donne également accès à la **plateforme numérique CoRPUS** : <https://corpus.u-hdf.fr>

Cette plateforme propose :

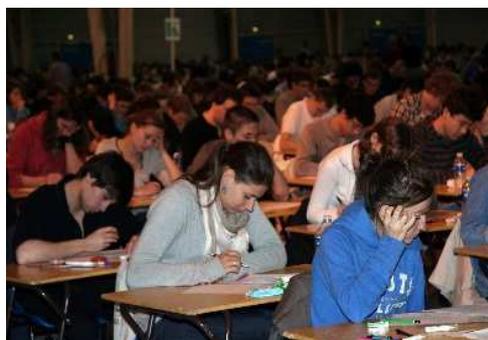
- Une **remise à niveau** des notions de lycée
- Des **méthodes de travail universitaire**
- Un **kit d'orientation** pour choisir sa filière
- Des **supports de préparation aux oraux MEM...**

8- Organisation des épreuves écrites terminales

Organisation Générale des Epreuves Terminales

Les examens se dérouleront en deux parties, à l'**UFR3S-Médecine de Lille** :

- **Semestre 1** : Vendredi 12 décembre 2025
- **Semestre 2** : Mardi 28 et mercredi 29 avril 2026



Convocation

Le calendrier des épreuves est communiqué par un affichage qui tient lieu de convocation. L'absence à une épreuve entraîne la note zéro pour l'épreuve concernée.

Discipline des épreuves

Pendant les examens, les objets suivants sont **formellement interdits** :

- 📶 **Appareils de transmission d'information** (téléphones, talkie-walkie, etc.)
- 🎧 **Appareils audio** (baladeurs, casques, oreillettes)
- 🕒 **Montres**, y compris non connectées
- 📄 **Documents personnels**
- 🧮 **Calculatrices** ou tout **dispositif électronique**

À l'entrée de la salle, et sur instruction du responsable, les candidats doivent **déposer leurs effets personnels** (sacs, téléphones éteints, etc.) à l'endroit désigné. **Seul le matériel autorisé pour l'épreuve** peut être conservé.

⚠️ Toute tenue ou accessoire **rendant l'identification difficile** ou **permettant une fraude** entraînera un contrôle. En cas de refus, un **procès-verbal** sera établi et des **sanctions disciplinaires** pourront s'appliquer.

👉 Les **oreilles doivent rester dégagées** durant toute la durée de l'épreuve.
Aucune communication n'est autorisée pendant l'épreuve.

9- Procédure d'admission dans les études de santé

Epreuves d'admission de premier groupe

Principes généraux

Les épreuves de premier groupe sont définies par les examens terminaux théoriques et, le cas échéant, par les épreuves de contrôle continu de la session initiale de chaque UE au programme de la licence.

La présentation à la phase d'admission en médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique et masso-kinésithérapie est soumise à la **validation des 60 ECTS (première année de LAS) ou au moins 120 ECTS (deuxième année de LAS)** de la filière souhaitée lors de la session initiale, incluant la validation des ECTS de la mineure-santé au cours de l'année du dépôt de la candidature, sans compensation avec les autres BCC et UE de la licence.

Phase d'admission

Modalités à consulter dans le règlement de études.

Epreuves d'admission de second groupe

Principes généraux

Les étudiants ayant obtenu un rang de classement inférieur au seuil minimal défini à l'issue des épreuves de premier groupe, mais supérieure à un seuil minimal défini par le jury doivent se présenter aux épreuves d'admission du second groupe. Se présenter aux épreuves d'admission de second groupe vaut renoncement à une admission directe obtenue à l'issue des épreuves de premier groupe.

A l'Université de Lille, les épreuves de second groupe d'admission dans les études de médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique et masso kinésithérapie se composent d'au moins deux Mini-Entretiens Multiples (MEM). Ces épreuves sont communes aux étudiants de PASS et de L-AS. Le groupe d'évaluateurs est commun aux étudiants de PASS et de L-AS et ne connaît ni le portail ou parcours d'origine de l'étudiant (PASS ou L-AS), ni ses souhaits de filières en santé.

Les MEM correspondent à des épreuves orales de 10 minutes, correspondant chacune à un type d'exercice différent. L'objectif est d'évaluer des compétences pertinentes pour exercer un métier de santé et différentes de celles qui ont été évaluées par les épreuves écrites de premier groupe.

Phase d'admission

Modalités à consulter dans le règlement de études.

10- Obligations vaccinales à l'entrée des études médicales

Pour effectuer le stage de fin de PASS et entrer en 2ème année des études de santé, tout étudiant doit impérativement :

- Réaliser un test à la tuberculine
- Se vacciner ou être à jour du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite
- Se vacciner ou être à jour du vaccin contre l'hépatite B :



- **3 injections du vaccin hépatite B (sur le schéma classique : J0, M1 ou M2, M6)**
- **fournir une preuve de votre immunité vaccinale (Sérologie avec dosage des Ac anti Hbs)**

Tous les étudiants doivent obligatoirement fournir, **après les épreuves de décembre et avant la dernière semaine de février 2026**, un **certificat médical attestant qu'ils sont à jour de leurs vaccins**.

 Un **formulaire à faire remplir par un médecin** est disponible sur le site du Département de médecine, **rubrique LAS** ainsi que sur moodle.

11- Formation pratique- Stage d'initiation aux soins

Les étudiants déclarés admis à l'issue de la procédure d'admission dans les études de santé sont tenus d'accomplir un stage d'initiation aux soins de 3 semaines minimum pendant l'été.

Pour les étudiants reçus en **médecine ou odontologie**, il s'agit d'un stage hospitalier d'initiation aux soins réalisé sous la responsabilité d'un cadre de santé. Le stage dure au minimum 3 semaines à temps plein (35h/semaine) en juin, en juillet ou en août. Le choix de la période se fait selon le rang de classement par filière.

Période 1 : du 29 juin au 18 juillet 2026

Période 2 : du 20 juillet au 8 août 2026

Période 3 : du 10 août au 29 août 2026

- Pour les étudiants reçus en **pharmacie**, le stage de découverte du monde du travail, facultatif, se fait de préférence en lien avec la santé (en dehors de l'officine). Il dure 1 mois minimum ; [valeur = 3 ECTS avec le stage d'initiation officinal]. Ce stage doit être validé avant l'entrée en L3 du parcours pharmacie.
- Pour les étudiants reçus en **maïeutique**, il s'agit de deux gardes de 12h (une de jour et une de nuit) encadrées par une sage-femme.

12 - Santé

Etudiants en situation de handicap

BVEH :

Les étudiants ayant un problème de santé nécessitant un aménagement doivent prendre rendez-vous auprès du **BVEH**.

Courriel : bveh.sante@univ-lille.fr

Tel : 33 (0)3.20.96.49.10

<https://ufr3s.univ-lille.fr/vie-de-campus/etudier/amenager>

ACSESS :

L'équipe ACSESS se mobilise pour aider les étudiants face à diverses difficultés :

- **Pédagogiques** : en offrant des conseils et un suivi personnalisé pour améliorer les performances académiques.
- **Psychologiques** : en apportant un soutien face au stress, à l'anxiété, et aux problèmes de santé mentale.
- **Financières** : en guidant les étudiants dans leurs démarches pour obtenir des aides financières.
- **Sociales** : en combattant l'isolement social et en promouvant l'intégration dans la vie universitaire.
- **Prendre un rendez-vous** : <https://ufr3s.univ-lille.fr/acsess-rdv>

<https://ufr3s.univ-lille.fr/vie-de-campus/etre-soutenu/mieux-etre>

SSE :

Le service universitaire de santé étudiante

Courriel : sse@univ-lille.fr

Tel : 03.62.26.93.00

Antenne Pôle formation-UFR3S médecine : bureau E013

<https://www.univ-lille.fr/vie-des-campus/prendre-soin-de-sa-sante/centre-de-sante-etudiant>

13 - Vie quotidienne

Bibliothèque Universitaire Santé Learning Center (SLC)

Inscription

Votre carte CMS vous permet d'emprunter des documents dans toutes les bibliothèques universitaires de l'université de Lille.

Votre inscription est automatique et vos identifiants universitaires vous permettent d'accéder à l'ensemble des services proposés par les bibliothèques universitaires :

- Emprunter, réserver, renouveler...,
- Réserver une salle de travail,
- Faire acheminer un document,
- Imprimer, photocopier ...,
- Se connecter,
- Obtenir de l'aide,
- Déposer une thèse ou un mémoire,
- Accéder aux missions d'appui à la recherche scientifique,
- Participer aux actions culturelles.
-

Votre BU

La bibliothèque est située au rez-de-chaussée de l'UFR3S Médecine Warembourg 3 – Pôle Formation. Elle s'étend sur 3 niveaux, chacun dédié à différents espaces de travail et de détente :

- Accueil (rez-de-chaussée)
 - 4 canapés
 - 4 box individuels
 - 2 carrels
 - 1 salle informatique
 - 2 salles de formation
 - 1 espace de reprographie
 - 1 espace détente
 - Le Salon
- Mezzanine
 - 2 box individuels
- Rez-de-jardin
 - 10 canapés
 - 26 box individuels
 - 3 carrels
 - 1 Carré + (espace de travail spécifique)

Horaires d'ouverture

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 23h00 – dernière entrée à 21h30
- Les samedi et dimanche de 9h00 à 22h00.

L'équipe des bibliothécaires est à votre disposition pour tout renseignement.

Contactez la BU Santé – Learning Center

Site internet : <http://busante.univ-lille.fr/>

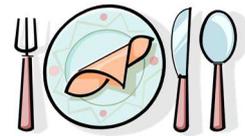
Tél : 03 20 90 77 48 ou 03 20 90 77 73

Twitter : @BULilleDS

Facebook : @BULSante

Les Restaurants Universitaires (RU) gérés par le CROUS.

- RU l'Epi** Localisation : A proximité de l'UFR3S-Médecine
Horaires : 11h30 - 13h30 et 18h00 - 20h30
Moyen d'accès : Métro CHU Eurasanté
Pratique : Accessible aux personnes à mobilité réduite
 Paiements possibles : Carte-bleue ou IZLY
- RU Chatelet** Localisation : A proximité de l'UFR3S-Odontologie
Horaires : 11h30 - 13h30
Moyen d'accès : Metro CHU-Centre Oscar Lambret
Pratique : Accessible aux personnes à mobilité réduite
 Paiements possibles : Carte-bleue ou IZLY



Paiement par Izly – Simple, rapide et sans contact !

Izly est un service de paiement mobile proposé par le CROUS. Il permet de **payer, recevoir ou transférer de l'argent** depuis votre smartphone ou votre carte étudiante.

◆ Comment payer avec votre smartphone ?

1. Ouvrez l'application Izly
2. Cliquez sur « **Payer** »
3. Générez un **QR code**
4. Présentez-le devant le **lecteur de caisse** au CROUS

◆ Options :

Utilisez votre **carte étudiante CMS** en mode **sans contact**

 En savoir plus : www.izly.fr

Cafétéria du Pôle Formation – bâtiment Warembourg 2

Située dans le bâtiment principal, elle est **ouverte** :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h

Le vendredi de 8h30 à 14h

Elle propose :

-  **Distributeurs** de boissons chaudes et froides
-  **Relais H** : formules chaudes & froides (salades, pâtes, pizzas, sandwichs...)
-  En-cas sucrés et salés, sandwichs

 Des **micro-ondes en libre accès** sont à votre disposition pour réchauffer vos repas maison + fontaines à eau.

Cafétéria – Bâtiment Warembourg 3

Ce nouvel espace propose :

→ Distributeurs, espace repas, micro-ondes accessibles à tous



✔ Recommandations utiles

-  **Consultez régulièrement votre boîte mail étudiante** via l'ENT (*Zimbra*).
-  **Utilisez uniquement votre adresse mail étudiante** pour contacter les services de l'université.
-  Avant de contacter le **secrétariat LAS**, vérifiez si l'information est déjà disponible :
 - Dans ce livret
 - Sur **Moodle** → LAS > Informations générales – Secrétariat
 - Ou dans votre boîte mail étudiante
-  **Notez les dates importantes** (examens, inscriptions, remise de documents, etc.)

ENT (Espace Numérique de Travail)

 <https://ent.univ-lille.fr/>

Depuis l'ENT, vous pouvez :

-  Vérifier vos **informations personnelles** (état civil, adresses)
-  Gérer votre **identité numérique**
-  Consulter vos **inscriptions administratives** et pédagogiques (UE, filières)
-  **Imprimer votre certificat de scolarité**
-  Consulter vos **notes et résultats** (après validation par le jury)

Espace pédagogique – Moodle

 <https://moodle.univ-lille.fr/>

(Parcours : *Université de Lille* > *UFR3S Médecine* > *Études Médicales* > *LAS*)

Accès au Wi-Fi – Réseau EDUROAM

Pour vous connecter :

- Identifiant : **votre adresse étudiante @etu.univ-lille.fr**
- Mot de passe : **mot de passe ENT**

 Infos complémentaires : <https://dsi.univ-lille.fr/les-besoins>

 **UFR3S – Pôle Formation Santé**

 Campus Santé, Bâtiment Warembourg 2
59045 Lille Cedex

 medecine.univ-lille.fr

 **Liens utiles**

- CROUS : www.crous-lille.fr
 - Izly : www.izly.fr
 - CoRPUS : corpus.u-hdf.fr
- Tutorat ATLAS : tutorat-pass@univ-lille.fr

Urgences

- SAMU : **15**
- Police : **17**
- Pompiers : **18**
- Numéro européen : **112**
- Par SMS : **114**

Urgences Médicales

- Urgences CHU Lille Standard : **03 20 44 59 62**
 - Urgences Saint Vincent : **03 20 87 45 09**
 - SOS médecins : **0826 46 91 91**
 - Centre Antipoison : **0800 59 59 59**

Urgences Psy

- Trouver un CMP proche de chez vous : <https://www.epsm-lille-metropole.fr/>

Si vous vous sentez mal, si vous avez des idées suicidaires

- Numéro national de prévention du suicide : **31 14** - <https://3114.fr>
 - Ilôt Psy : **03 20 78 22 22**
- Urgences Fontan : **03 20 44 42 15** - <https://www.chu-lille.fr/>

 **Bienvenue à l'UFR3S, et bonne année universitaire à tous !**
"Rigueur, bienveillance, autonomie et engagement : à vous de jouer."